



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02431

Numéro SIREN : 811 227 230

Nom ou dénomination : A & M CONDUITE

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2017 sous le numéro de dépôt 1289

n° de
dépôt



n° de
gestion

19 JAN. 2017

Quin.

n° de
chrono

A & M CONDUITE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 RUE DE LA REPUBLIQUE,
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE
811 227 230 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 08 DECEMBRE 2016

L'an 2016,
Le 08 Décembre 2016,
A 15 heures,

Les associés de la société A & M CONDUITE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17 RUE DE LA REPUBLIQUE 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE, sur convocation faite par lettre remise en mains propres adressée le 19 Novembre 2016 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FRISCHETEAU Matthieu, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur REMY LE HOUEROU, associé est appelé comme scrutateur.

Monsieur Arthur ARZEL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

RL 11F
AA

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Modification de l'article 39 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur FRISCHETEAU Matthieu de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à 31/12/2021 :

Monsieur AZEL Arthur
Né à PALAISEAU le 24 AOUT 1980
De nationalité Française
Demeurant 4 rue de SAULX, 91140 VILLEJSUT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur AZEL Arthur ne percevra pas de rémunération pour les fonctions de président.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RL MF AA

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 39 des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

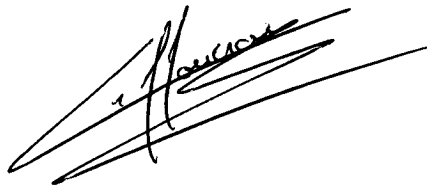
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

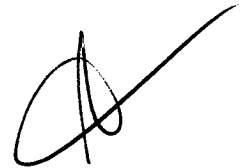
Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

Le scrutateur

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal strokes crossing it.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, showing a large, circular loop followed by a few straight strokes.

A & M CONDUITE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 RUE DE LA REPUBLIQUE,
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE
811 227 230 RCS VERSAILLES

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 08 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous informer de la démission de Monsieur FRISCHETEAU Matthieu de son mandat de Président, et de vous demander de nommer un nouveau Président.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau Président, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 31/12/2021.

Monsieur ARZEL Arthur
Né à PALAISEAU le 24 AOUT 1980
De nationalité Française
Demeurant 4 Rue DE SAULX, 91140 VILLEJUST

Il vous sera également demandé de fixer sa rémunération.

Il vous sera également demandé de modifier l'article 39 des statuts, à l'effet de supprimer la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Fait à SAINT REMY LES CHEVREUSE
Le 08 Décembre 2016

Signature du Président

